

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL81

présenté par
M. Mendes, rapporteur

ARTICLE 4

Après le mot :

« et »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 10 :

« les mots : « à celui » sont remplacés par les mots : « du rapport » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel